



## PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 08/2014

**Relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 190'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour le changement de la surface des courts de tennis**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **PREAMBULE ET PRESENTATION**

Le Tennis Club d'Etoy par son Président, a demandé à la Municipalité un entretien pour, d'une part, nous présenter le club ainsi que le nouvel organigramme et nous faire part de leur intention de procéder au changement de la surface des courts de tennis. Pour ces travaux ils souhaitaient pouvoir obtenir, dans la mesure du possible, un prêt ou un cautionnement de la part de la Commune.

Après en avoir délibéré, la Municipalité a décidé d'entrer en matière et nous avons fait part de nos intentions à la commission de finances.

L'octroi d'un prêt sans intérêt est de compétence du Conseil Communal et nous pensons qu'il s'agit là d'un investissement important, afin d'aider un club dynamique et qui a été repris par une équipe jeune et très motivée.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans l'annexe jointe à ce préavis.

### Financement

Dès lors, la somme que notre Commune doit investir est de :

Coût total des travaux	CHF 207'000.00
Fonds propres et dons	<u>CHF -20'500.00</u>
	CHF 186'450.00
Montant du Prêt	<b>CHF 190'000.00</b>
Subvention Fonds du sport	CHF -41'527.00
Libération obligation	<u>CHF -30'000.00</u>
Total à rembourser	<b>CHF 118'473.00</b>

En cas d'acceptation de ce préavis un contrat de prêt sera établi.

Le montant pour ce prêt sera pris dans la trésorerie courante, il n'aura pas d'incidence sur notre endettement.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis no 08/2014 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt sans intérêt d'un montant maximum de CHF 190'000 et d'une durée de 10 ans maximum, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, remboursable par la subvention du fonds du sport de CHF 41'527.00, la libération d'une obligation de CHF 30'000.00 puis par 10 tranches annuelles de CHF 12'000.00, entre 2015 et 2024.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 octobre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Roulet



La Secrétaire :



S. Ruchet

### Annexes :

- Dossier du Tennis-Club

Municipal responsable : **M. José Manuel Fernandez**